



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 3 avril 2018   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 409, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

 TAIENT pr  sentes : Mesdames les conseill  res, Francine Marcoux et Janie Vall  e ainsi que monsieur le conseiller Cl  ment Larocque.

 TAIENT absents : Madame la conseill  re Sandra Dicaire et messieurs les conseillers Jean Laniel et Jean-Claude Larocque.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

### **OUVERTURE DE LA S  ANCE**

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des proc  s-verbaux
  - 3.1 S  ance ordinaire du 6 mars 2018;
4. Gestion financi  re et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
  - 4.2 Adoption des  tats financiers du mois de f  vrier 2018;
  - 4.3 Acceptation du rapport financier 2017 pr  sent   par l'auditeur externe;
  - 4.4 Programme d'aide   l'entretien du r  seau routier local – Reddition de compte;
  - 4.5 D  pliant touristique – Balade au c  ur de la Petite Nation et de la Li  vre;
  - 4.6 Formation – Gestion du temps.
5. Voirie
  - 5.1 Autorisation d'appel d'offres – Projet 2018-01 – Traitement de surface double (chemins divers);
  - 5.2 Achat d'asphalte;
  - 5.3 R  paration du garage municipal;
  - 5.4 Mandat pour cinq ans   l'Union des municipalit  s du Qu  bec pour l'achat de sel de d  gla  age des chauss  es (chlorure de sodium).
6. S  curit   publique
  - 6.1 Rapport du plan de mise en  uvre local pour l'an huit (8) pr  vu au sch  ma local de couverture de risques en incendies;
  - 6.2 Pr  paration d'un devis d'appel d'offres pour un v  hicule « autopompe » - Service incendie.
7. Loisirs et culture
  - 7.1 Renouvellement de contrat – Responsable en loisirs et culture;
  - 7.2 Achat d'un lave-vaisselle;
  - 7.3 Gala 2018 de la Corporation des loisirs de Papineau (CLP).
8. Varia
9. P  riode de questions
10. Lev  e de la s  ance

18-04-66

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

18-04-67

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 6 MARS 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 6 mars 2018, au bureau municipal, sis au 595, route 409, Val-des-Bois (Québec) J0X 4C0.

Adoptée à l'unanimité.

18-04-68

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 18-03 DES COMPTES  
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2018 dressé par la directrice générale, portant le numéro 18-03 totalisant une somme de **104 067,60 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	51 171,85 \$
-	Déboursés par chèque :	7 207,01 \$
-	Déboursés par prélèvement :	5 648,99 \$
-	Salaires :	40 039,75 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

18-04-69

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2018**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de février 2018 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

18-04-70

**ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2017 PRÉSENTÉ PAR  
L'AUDITEUR EXTERNE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers au 31 décembre 2017 présentés par Guylaine Labrie et Andrée-Anne Boyer, auditrices externe de la firme Marcil Lavallée.

Adoptée à l'unanimité.

18-04-71

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
– REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 75 604,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification et atteste la véracité de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

18-04-72

**DÉPLIANT TOURISTIQUE – BALADE AU CŒUR DE LA PETITE  
NATION ET DE LA LIÈVRE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire favoriser l'industrie touristique;

ATTENDU QUE certains commerçants ont signifié leurs intérêts d'acheter un espace publicitaire dans ce dépliant;

ATTENDU QUE ce dépliant est produit en 50 000 exemplaires et distribué dans les différents centres touristiques et commerces de la région;

ATTENDU QUE le prix de vente d'une publicité d'un quart de page est de 435,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 435,00 \$ plus taxes pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans le dépliant, Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre, édition 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

18-04-73

**FORMATION – GESTION DU TEMPS**

ATTENDU QUE deux formations en Gestion du temps et du stress seront offertes lors du congrès annuel de l'ADMQ mais pour lesquelles des frais supplémentaires s'appliquent;

ATTENDU la résolution 18-01-07 autorisant la directrice générale et une adjointe administrative à participer audit congrès;

ATTENDU QUE le coût des deux formations est de 187,00 \$ par personne;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et une adjointe administrative à participer auxdites formations pour une dépense supplémentaire de 374,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**18-04-74**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - PROJET 2018-01 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE (CHEMINS DIVERS)**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire effectuer du traitement de surface double sur divers chemins municipaux;

ATTENDU QUE ces travaux ont été approuvés par le MTMDET dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés par des professionnels;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à plus de 100 000 \$ et qu'en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, tout contrat comportant une dépense de plus de 100 000 \$ ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal diffusé sur le territoire et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions pour le Projet 2018-01 – Traitement de surface double (chemins divers);

ET QUE la publication des appels d'offres soit faite sur le site de la SÉAO et dans le journal Le Valboisien.

Adoptée à l'unanimité.

**18-04-75**

**ACHAT D'ASPHALTE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheter, pendant toute la saison estivale, de l'asphalte pour la réfection des chemins municipaux pour un montant maximal de 5 000,00 \$ plus taxes applicables.

**18-04-76**

**RÉPARATION GARAGE**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation transmise aux entrepreneurs locaux afin de réparer le plafond du garage municipal;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE la plus basse soumission qui nous a été acheminée par Construction Guy-Nor, est au coût de 1 845,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE, sous réserve de discussion entre la Municipalité et l'entrepreneur concernant l'étendue des travaux à effectuer, ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Construction Guy-Nor et décrète une dépense de 1 845,00 \$ plus les taxes applicables pour procéder à la réparation du plafond du garage municipal.

Adopté à l'unanimité

**18-04-77**

**MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

ET QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

ET QUE la municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

ET QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

ET QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

ET QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

ET QUE la Municipalité reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

ET QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**18-04-78**

**RAPPORT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL POUR L'AN HUIT (8) PRÉVU AU SCHEMA LOCAL DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIES**

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service de sécurité incendie doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport 2017 pour l'an huit (8);

ATTENDU QUE le rapport du plan de mise en œuvre pour l'an huit (8) fait partie intégrante de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service de sécurité incendie relatif au plan de mise en œuvre prévue pour l'an huit (8) au schéma local de couverture de risques en incendies;

ET QU'une copie de la présente résolution et du rapport soient transmis à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**18-04-79**

**PRÉPARATION D'UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR UN VÉHICULE « AUTOPOMPE » - SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE le comité intermunicipal du service de sécurité incendie s'est rencontré afin d'analyser la pertinence de remplacer l'autopompe actuellement utiliser par le service;

ATTENDU QUE ledit comité recommande de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule;

ATTENDU QUE le coût d'achat est estimé à plus de 300 000,00 \$ et que le devis d'appel d'offres requis est d'une complexité dépassant les compétences disponibles à l'interne;

ATTENDU l'offre reçue des Services-conseil Ghislain Robert, au coût de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables pour la préparation du devis techniques, des addendas, réponses aux questions des soumissionnaires, analyse de conformité des soumissions, rencontre avec le soumissionnaire sélectionné en début de mandat ainsi qu'à la mi-mandat et inspection finale du véhicule avant la livraison;

ATTENDU QUE l'offre de service fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était au long reproduite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer l'offre de Services-conseil Ghislain Robert au coût de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables pour les divers travaux tels qu'indiqué dans le document présenté;

ET QUE cette somme soit affectée au budget régulier du Service de sécurité incendie;

ET QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman tel qu'indiqué au protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

**18-04-80**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - RESPONSABLE EN LOISIRS ET CULTURE**

ATTENDU la résolution 17-09-184 par laquelle le conseil municipal offrait un contrat à madame Sonia Pétrin Poulin à titre de Responsable en loisirs et culture;

ATTENDU QUE ledit contrat vient à échéance;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler ledit contrat pour une période de 12 mois;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, ledit contrat d'embauche avec madame Sonia Pétrin Poulin à titre de Responsable en loisirs et culture;

ET QUE sont salaires soit partagés avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

**18-04-81**

**ACHAT LAVE-VAISSELLE**

ATTENDU l'aide financière reçue de la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées pour l'ajout de matériel au Centre communautaire;

ATTENDU la nécessité d'installer un lave-vaisselle commercial;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un lave-vaisselle de type commercial pour une dépense maximale de 4 000,00 \$.

**18-04-82**

**GALA 2018 DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU (CLP)**

ATTENDU QUE le CLP tiendra un Gala hommage aux bénévoles impliquées sur le territoire de la MRC de Papineau à l'occasion de sa 46<sup>e</sup> Assemblée annuelle le 9 mai 2018 à Papineauville;

ATTENDU QU'un souper sera servi au coût de 20,00 \$ par personne;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire nommer 3 bénévoles qui se sont spécialement démarqués en 2017-2018;

ATTENDU QU'il est opportun que les conseillères responsables des loisirs et de la culture soient présentes à cette soirée afin d'honorer nos bénévoles;

ATTENDU QUE la responsable en loisirs et culture sera également présente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat de 6 billets pour ladite soirée;

IL EST DE PLUS résolu de rembourser les frais de déplacement des conseillères et employé sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité

**18-04-83**

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**18-04-84**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 48)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roland Montpetit, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**